

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 4

26/01/2019 au 01/02/2019

I. Affaires publiques

A. Gouvernement

[Un grand plan logement à l'échelle de l'outre-mer – Le Journal de Mayotte – 01/02/2019](#)

Compte tenu des besoins en habitat neuf et rénové sur le 101^{ème} département, 5 mesures du Plan Avenir pour Mayotte sont consacrées à ce secteur. Une Opération d'intérêt national (OIN) est annoncée pour « accélérer la production de logements », et les crédits de la politique de logement ont été annoncés en hausse de 50% dès 2018 pour les porter à 50 millions d'euros, avec l'objectif de produire 400 logements sociaux par an, de résorber l'habitat insalubre, et d'aménager de ZAC.

Une volonté qui se heurte à de nombreux freins, sur lesquels va se pencher la conférence logement outre-mer lancé ce 31 janvier 2019 au ministère des Outre-mer, par la ministre Annick Girardin et le ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie. Annoncée dans le Livre bleu Outre-mer issu des Assises, elle vise à « mobiliser l'ensemble des acteurs pour construire et mettre en œuvre une nouvelle politique du logement en outre-mer ».

« Nous n'avons pas été à la hauteur des enjeux. Depuis 2016, nous nous éloignons des 10.000 logements neufs ou à réhabiliter que l'Etat se propose de financer » a reconnu la Ministre des Outre-mer dans son discours.

B. Sénat

[Question écrite n° 08594 de M. Hugues Saury \(Loiret - Les Républicains-A\) publiée dans le JO Sénat du 31/01/2019](#)

M. Hugues Saury attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la mise en place d'une véritable stratégie nationale de lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Depuis son apparition accidentelle en 2004, le frelon asiatique n'a cessé de proliférer. Sa caractéristique est de s'attaquer aux ouvrières des ruches dont il se nourrit, notamment des espèces apis mellifera et apis cerna (nos abeilles domestiques) provoquant l'anéantissement de nombreuses colonies. Du fait de cette nuisance, le frelon asiatique est classé danger sanitaire de deuxième catégorie et espèce exotique envahissante préoccupante pour l'Union européenne. Également dangereux pour l'homme - une personne âgée est décédée des suites d'une piqûre par un frelon en septembre 2018 - il représente un enjeu de santé publique. Au regard des dispositions de l'article L. 201-8 du code rural et de la pêche maritime, les opérations de lutte, de prévention ou de surveillance, réalisées par les organismes à vocation sanitaire, sont à la charge des apiculteurs.

Si aujourd'hui plusieurs textes réglementaires et législatifs ont été adoptés dans l'objectif de limiter sa diffusion et favoriser sa lutte, force est de constater qu'il a colonisé la majeure partie de la France. En décimant les colonies d'abeilles, le frelon asiatique porte une atteinte grave à la survie de ces pollinisateurs et en conséquence à la biodiversité. Il est urgent que le Gouvernement prenne la mesure de la prolifération en cours et apporte des réponses à la hauteur du risque sanitaire, tel le classement du frelon asiatique comme danger sanitaire de première catégorie.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 4

De ce fait, il lui demande si le Gouvernement envisage la mise en place d'une véritable stratégie nationale de lutte contre la prolifération du frelon asiatique et le classement de ce dernier dans la liste des dangers sanitaires de première catégorie.

[Question écrite n° 08597 de M. Stéphane Ravier \(Bouches-du-Rhône - NI\) publiée dans le JO Sénat du 31/01/2019](#)

M. Stéphane Ravier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des cantines scolaires marseillaises.

Il rappelle que, depuis plusieurs années, les écoles de la deuxième ville de France font l'objet de nombreuses plaintes des parents, qui ne supportent pas, à raison, de voir leurs enfants étudier dans le froid, la canicule, la saleté, ou des locaux délabrés.

Il l'informe qu'une nouvelle étape a été franchie en ce mois de janvier 2019, puisque la municipalité a accepté, en accord avec le prestataire de service, l'entreprise Sodexo, que les entrées soient supprimées des menus scolaires. Arguant d'un accord avec la diététicienne de ladite entreprise, la mairie affirme que cette décision a été prise pour « faciliter le travail des agents réquisitionnés » suite aux grèves successives des personnels de cantine, qui dénoncent le manque d'effectifs.

Il lui rappelle que ni la mairie, ni Sodexo n'ont informé les parents d'élèves de manière adéquate, ni même diminué les tarifs des repas, alors même que cette situation est contraire au cahier des charges de l'entreprise qui stipule que les repas doivent être servis intégralement ou pas du tout. Des représentants de parents d'élèves affirment que la suppression des entrées résulterait en réalité d'un accord entre la municipalité et l'entreprise, dont la trésorerie a subi les conséquences des grèves, et qui considère qu'elle doit diminuer ses coûts.

Il aimerait connaître sa position sur cette pratique et savoir s'il estime normal que les enfants marseillais subissent, dans leur chair, la conséquence des conflits sociaux.

II. Médias

A. Affaires publiques

[Effondrements à Marseille : la justice avait déjà sanctionné l'inaction de Jean-Claude Gaudin – Capital.fr – 28/01/2019](#)

L'effondrement tragique d'immeubles insalubres à Marseille révèle l'inquiétante situation du logement dans la cité phocéenne. Une précédente affaire avait pourtant déjà mis à mal la politique de réhabilitation de la mairie.

Le drame de la rue d'Aubagne, le 5 novembre dernier restera pour longtemps, hélas, dans les mémoires des Marseillais. L'effondrement de plusieurs logements insalubres a fait huit morts et quelque 2.000 personnes ont été évacuées. Plus des deux-tiers sont encore en attente d'être relogés. Une tragédie qui révèle au grand jour l'état inquiétant du logement dans la cité phocéenne : il y aurait 40.000 immeubles insalubres à Marseille. Face à la colère provoquée par ce drame, Jean-Claude Gaudin a invoqué un cadre légal inadapté, défendu sa politique de réhabilitation et brandi les arrêtés de péril pris par sa municipalité. "Je ne regrette rien", avait-il osé.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 4

Sauf que cette ligne de défense, nous l'avons découvert, avait été balayée trois semaines plus tôt devant le tribunal administratif de Marseille, dans un autre dossier. Quand un immeuble insalubre menace la sécurité de la population, la mairie doit ordonner au propriétaire de faire des travaux d'urgence. Et s'il n'agit pas, elle doit les réaliser elle-même. Comme le montre le jugement que nous publions ci-dessous, le tribunal a ainsi annulé une "décision implicite par laquelle le maire de Marseille a refusé de procéder à l'exécution d'office des travaux prescrits". L'arrêté de péril imminent datait de 2011 ! Sept ans avant l'audience au tribunal.

[Logement insalubre à Marseille : des personnalités réclament un plan extraordinaire contre le mal-logement – France 3 PACA – 29/01/2019](#)

Ce mardi, plusieurs personnalités ont décidé d'écrire une lettre ouverte, publiée dans Le Monde. Elles dénoncent la "gestion lamentable" de la crise après l'effondrement le 5 novembre dernier de deux immeubles de la rue d'Aubagne.

Il est temps de prendre la pleine mesure de cette catastrophe honteuse dans la deuxième ville de France, aujourd'hui capitale de l'indignité : Marseille a besoin d'un plan extraordinaire de lutte contre le mal-logement, pour rénover les écoles, pour l'accès aux services publics, contre la ségrégation urbaine.

Parmi les personnalités signataires de la lettre, le rappeur Soprano, l'écrivain et lauréate du prix Renaudot, Valérie Manteau, le cofondateur de Médecins sans Frontières, Xavier Emmanuelli, mais aussi la rappeuse Keny Arkana, l'artiste Sophie Calle, le réalisateur Robert Guédiguian et le groupe IAM.

Depuis novembre dernier, 2.000 personnes ont été évacuées d'immeubles considérés comme insalubres ou dangereux. Certaines ont été relogées ou ont pu regagner leur logement.

[Quelles sont les aides qui existent pour lutter contre les logements indignes dans l'Yonne ? - L'Yonne Républicaine – 30/01/2019](#)

De nombreuses aides existent autour du logement dans l'Yonne, que ce soit pour demander à ce que des travaux soient réalisés dans son appartement ou sa maison ou être accompagné dans leur financement.

Afin de faire en sorte qu'un bien présente toutes les caractéristiques requises pour la santé et la sécurité du locataire, différents modes d'accompagnement sont proposés aux propriétaires et aux locataires.

Pour améliorer l'habitat, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (dans le cas d'habitat indigne ou très dégradé).

Pour les travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement, les propriétaires peuvent bénéficier du programme national Habiter mieux.

À ces dispositifs nationaux s'ajoutent d'autres aides locales, notamment pour les rénovations énergétiques avec le programme Logement durable 2016-2021 dans l'Auxerrois ? ; le programme d'intérêt général du Pays de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne ? ; mais aussi dans le grand Sénonais ou le Jovinien. L'aide octroyée varie (en fonction de la nature des travaux et les ressources) mais est généralement plafonnée à 2.000 €.

[Insalubrité à Marseille : deux nouveaux immeubles vont être détruits – Le Parisien – 31/01/2019](#)

L'effondrement de deux bâtiments à Marseille, début novembre, a propulsé la question de l'habitat indigne au cœur du débat. Le point en Indre-et-Loire.

Les images des dégâts causés par deux immeubles effondrés en plein cœur de Marseille, début novembre, ont suscité l'émoi. Et remis la problématique de l'habitat indigne au centre des interrogations. Un sujet qui fait l'objet d'une attention particulière en Touraine, même si « nous avons

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 4

un département dont les statistiques ne sont absolument pas comparables à la situation dans le Sud-Est ou dans le Nord », fait remarquer Damien Lamotte, directeur départemental des territoires.

En Indre-et-Loire, un peu moins de quatre logements sur cent seraient « potentiellement » indignes. Comprendre : impropres à l'habitation ou présentant des risques pour la population. L'équivalent de 9.000 résidences, « forcément surévalué », font savoir les services de l'État.

Rien à voir donc avec Marseille et ses 13 % recensés pour le seul centre-ville. Au fil des repérages et des signalements en Touraine, il ressort que, dans la majorité des cas, les agents sont confrontés « davantage à de l'indécence et des problèmes de confort ». Des situations faites de problèmes d'isolation ou de chauffage défaillant qui exigent des améliorations de l'habitat. Mais pas une évacuation, telle que l'imposerait un arrêté de péril.

« La somme des points de décence aboutit à l'indécence », alerte toutefois Frédéric Faure, responsable de l'unité Agence nationale de l'habitat-Habitat indigne au sein de la DDT.

[Marseille : le logement indigne de retour au conseil municipal – La Provence – 01/02/2019](#)

Alors que plusieurs délibérations porteront lundi sur l'habitat insalubre, l'opposition PS pousse la majorité à faire procéder aux réquisitions.

Nous avons la certitude que c'est l'immeuble 65 qui a entraîné l'effondrement des autres." Une conviction signée Jean-Claude Gondard. Le directeur général des services s'exprimait hier lors d'une conférence de presse de la majorité LR à la Ville, en vue du conseil municipal de lundi.

Des deux grands sujets d'actualité qui agitent la municipalité depuis plusieurs mois, il n'y en aura qu'un sur la table des élus marseillais, à l'hôtel de ville. Pas de "PPP des écoles" donc (lire en page précédente) lors de la séance plénière de 8 h 30, mais un large volet consacré à l'habitat indigne, près de trois mois après le drame de la rue d'Aubagne. Jean-Claude Gondard aurait-il eu alors accès à l'enquête, qui doit, entre autres, déterminer quel a été l'élément déclencheur des effondrements, le 5 novembre dernier ? "Nous avons des éléments d'expertises qui remontent et qui ne sont pas liés à l'enquête judiciaire", assure-t-il.

Sur d'éventuelles réquisitions d'appartements vacants pour reloger les personnes évacuées de leurs logements (actuellement, d'après la Ville, 1 300 des 1 900 délogés sont abrités à l'hôtel), "s'il fallait y procéder, on le ferait, c'est ce qu'on a toujours dit. Mais actuellement, l'offre en capacité de relogements est largement supérieure à la demande", martèle le DGS. Benoît Payan, qui tenait également hier une conférence préparatoire au conseil municipal, lui, s'interroge : "Qu'est-ce qu'on attend pour réquisitionner ? Qu'est-ce qu'on croit, qu'ils (les relogés) sont en vacances dans les hôtels ? Au lieu d'en reloger par exemple dans un hôtel "de passe" avec des punaises de lit - c'est aussi la réalité - on pourrait les installer dans des appartements qu'on aurait réquisitionnés, avant que ces personnes puissent rentrer chez elles. Qu'est-ce qu'on attend ?" Le chef de la majorité PS au conseil municipal, veut ainsi rappeler "que la réquisition n'est pas une spoliation. Dans la tête de la majorité municipale, la réquisition c'est une réalité soviétique : on prend à de 'pauvres multipropriétaires' et on met à disposition de personnes. Mais c'est pas ça ! La réquisition c'est permettre aux gens de se loger un mois, six mois etc. avant qu'ils puissent réintégrer leur propre appartement."

B. Nuisibles

[Le château de Villers-Cotterêts rongé par différents champignons et insectes – L'Union – 27/01/2019](#)

La restauration du château va débiter. De nombreux murs, plafonds et éléments en bois du château sont très dégradés par plusieurs types de champignons et insectes.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 4

Polypore des caves, mэрule des maisons, mэрule pleureuse, coniophore des caves. Ce sont les champignons qui rongent les poutres, portes, plafonds, charpentes et murs du château François-1er. Et cette liste est longue. Des traces d'infestation d'insectes (charançons des bois, vrillettes, capricornes du chêne, fourmis) ont aussi été relevées. Ces nuisibles plus ou moins communs s'attaquent le plus souvent au bois.

C'est ce que nous avons constaté dans le diagnostic sanitaire du château de Villers-Cotterêts, accessible dans les documents d'appels d'offres il y a quelques mois. Le rapport a été établi en cinq jours par un expert en pathologies du bois dans la construction, entre le 29 mai et le 2 juin 2017.

[6 cas de leptospirose à Futuna en janvier – France TV info – 30/01/2019](#)

Rien que pour ce mois de janvier 2019, 6 cas de leptospirose ont été déclarés à Futuna. 2 malades ont dû être évacués vers la Nouvelle-Calédonie. La leptospirose est une maladie qui peut être grave.

Depuis le mois de janvier 2019, plus d'une trentaine de cas ont été recensés sur Futuna avec 3 morts. Rien que ce début janvier, 6 nouveaux cas ont été signalés. Les autorités sanitaires encouragent la population à porter des bottes dans les milieux boueux comme les tarodières, les parcs à cochons, ou dans les rivières surtout après les orages. 2 des cas de janvier sont des jeunes qui ont contracté la maladie suite à une baignade à la rivière. Autre point essentiel : la gestion des déchets pour éviter la prolifération des rats.

[Frelons asiatiques. La lutte porte ses fruits – Le Télégramme – 31/01/2019](#)

L'invasion du frelon asiatique semble contenue et limitée sur la commune de Locoal-Mendon, grâce à une politique volontariste mise en place par la municipalité. David Le Sommer, référent, l'affirmait, lundi 28 janvier en fin de conseil municipal, cartes et statistiques à l'appui. Grâce au piégeage effectué par les particuliers, mais aussi par un agent communal, le nombre de nids repérés et détruits (quinze) n'a pas augmenté entre 2017 et 2018 : « J'ai même bon espoir qu'il diminue en 2019 alors que l'on est en augmentation sur le Morbihan ».

Il notait que le coût du piégeage effectué par l'agent communal se limitait à 1 € par habitant et par an, et que la ville d'Auray s'était montrée intéressée par l'expérience menée sur Locoal-Mendon pour développer une lutte systématique.